

Le secret professionnel

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Personnel administratif et
personnel soignant

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)
Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,
Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.
La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé
Membre du comité scientifique
Cofordis

Objectifs de la formation

Mieux comprendre et appréhender la portée du secret professionnel et du droit de réserve des professionnels médicaux



Programme

– réf. : P.SA.SECRPROF

- **Module 1 : Qu'est ce que le secret professionnel ?**
- **Module 2 : Quelle différence avec le secret médical ?**
- **Module 3 : Limite du secret professionnel**
- **Module 4 : Analyse politique et devenir du secret**
- **Module 5 : Débat sur le secret professionnel**
- **Module 6 : Cas concrets et mise en situation**